

Constitution des classes et organisation des emplois du temps

Chères et chers élèves, Chers parents et responsables légaux,

À l'occasion de cette rentrée scolaire, nous souhaitons vous apporter quelques précisions concernant la constitution des classes et l'organisation des emplois du temps.

Cette année, la constitution des classes a fait l'objet d'un travail pédagogique approfondi, avec une recomposition complète des groupes à chaque niveau. Commencé en juin, ce travail s'est achevé le 31 août. L'équipe pédagogique et éducative a constitué des classes hétérogènes et équilibrées en prenant en compte les profils, les besoins des élèves et les dynamiques des groupes.

Nous avons cherché à garantir les conditions les plus favorables aux apprentissages pour toutes et tous. Une fois les groupes classes observés, nous pourrions le cas échéant effectuer de nouvelles modifications en faveur des conditions d'enseignement-apprentissage : les classes seront définitives à compter du 14 septembre.

Compte tenu du très grand nombre de courriers de demandes personnelles reçus, aucune n'a pu être prise en compte.

Les emplois du temps quant à eux ont été construits en tenant compte des contraintes pédagogiques, des enseignements, des ressources disponibles et du fonctionnement global de l'établissement. Ils visent à garantir la meilleure organisation du temps scolaire possible pour l'ensemble des élèves.

Nous sommes conscients que certains choix peuvent parfois ne pas correspondre exactement aux souhaits individuels des élèves ou des familles. Toutefois, afin de préserver l'équilibre des classes, la cohérence pédagogique et le bon fonctionnement de l'établissement, les compositions des classes et les emplois du temps ont vocation à rester ceux établis par l'équipe professionnelle.

Une rentrée scolaire est aussi l'occasion de prendre sa place dans un nouveau groupe, de découvrir de nouveaux camarades et de construire de nouvelles habitudes de travail.

En cas de force majeure uniquement, vous pouvez formuler une demande de changement de classe exceptionnelle par courrier papier déposé au secrétariat de direction ou par courriel à l'adresse ce.0230488f@ac-limoges.fr avant le 4 septembre 2026. Une commission interne étudiera votre requête.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre confiance et vous souhaitons une excellente rentrée scolaire,

M. Maurin – Principal Ajoint

M. Moreau - Principal